

# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ATHIS-MONS

QUELLE **VILLE**  
POUR **2030 ?**



Ville d'Athis-Mons

**COMPTE RENDU PADD**  
**DE L'ATELIER DÉPLACEMENTS**  
**ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**DU 07 JUIN 2016**  
20 h - École Pasteur

Ce troisième atelier est dédié au volet déplacements et développement économique du Projet d'aménagement et de développement durables ; il constitue la dernière séance de l'étape de concertation du PADD. Il est l'occasion de restituer aux Athégiens les orientations du projet "politique" d'Athis-Mons sur ce thème croisé ; l'écriture du PADD se construit sur les éléments du diagnostic de la ville ainsi que sur les avis des Athégiens exprimés au travers des 4 ateliers thématiques tenus en mars et avril dernier. L'atelier se déroule en une heure trente et malgré le contexte particulier de la soirée (alerte inondation, embouteillages) les participants rejoignent la réunion au fil de la séance, aux côtés du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, du service de l'Urbanisme et d'un élu. La première partie présente les orientations de la municipalité, la seconde est réservée aux échanges.

Pièce jointe : **diaporama de présentation**

## **LES INTERVENANTS**

Pour la Ville

M<sup>me</sup> Hélène Jacob, responsable du service Urbanisme

M. Thierry Sapena, adjoint chargé de l'urbanisme, de l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement

Pour le bureau d'études

M<sup>me</sup> Alice Doyen, M<sup>me</sup> Carole Ropars, Verdi Ingénierie

## LES ORIENTATIONS DU PADD - AXE N° 3 "ARTICULER EMPLOIS, DÉPLACEMENTS ET DÉVELOPPE- MENT ÉCONOMIQUE"

### > Les orientations du PADD

Les trois grands axes du PADD

- AXE 1 : Améliorer le cadre de vie et l'environnement (développé le 24 mai, cf. atelier PADD N° 1)
- AXE 2 : Promouvoir un parc de logements et des équipements pour les Athégiens (développé le 31 mai, cf. atelier PADD N° 2)
- AXE 3 : Articuler emplois, déplacements et développement économique
  - Rendre la ville accessible à tous
  - Promouvoir le développement économique et l'emploi

## INTRODUCTION

Le PADD fixe les grandes orientations du PLU issues du diagnostic, ces orientations seront traduites dans le règlement-zonage, à l'automne prochain. La difficulté de cette étape c'est de justement rester dans les orientations stratégiques, sans être trop précis et sans anticiper justement cette étape du règlement qui sera l'objet, par définition, de règles précises et d'un zonage.

Ce PADD est élaboré en concertation avec les grands acteurs du territoire : l'État, le STIF -qui intervient dans le projet d'aménagement de la RN7- et ADP, acteur important et possédant une grande partie du foncier constructible sur le territoire ; et en tant qu'expert l'ADEME.

## PRÉSENTATION DE L'AXE : ARTICULER EMPLOIS, DÉPLACEMENTS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Verdi Ingénierie présente les éléments du diaporama relatifs à ce 3<sup>e</sup> axe du PADD qui décrit le lien entre déplacements et emplois pour rapprocher le lieu de vie et le lieu de travail par des modes qui soient facilement

accessibles et efficaces.

Si la commune n'a pas la compétence transports en commun, elle a les moyens de mettre en œuvre les conditions favorables à l'intermodalité, les déplacements doux, de permettre le développement des activités économiques sur la commune, donc des emplois mais aussi de favoriser l'attractivité de la ville pour permettre d'attirer des gens qui viendraient travailler à Athis, y vivre, et permettre le développement des commerces.

## LES INTERVENTIONS

### ENTRÉES DE VILLE ET AFFICHAGE PUBLICITAIRE

De nombreux éléments de constat déjà abordés dans les ateliers du diagnostic sont évoqués : difficultés de circulation, engorgement des flux, problèmes de stationnement, raréfaction des commerces de proximité, spécialisation de certains commerces de type restauration rapide, manque d'attractivité et crainte d'un devenir de ville "dortoir", difficulté des jeunes à rester, à "s'installer" à Athis...

#### Les axes de circulation et l'usage de la voiture

> L'évolution des déplacements individuels (l'usage de la voiture) sont largement abordés, le contexte de l'Île de France en général, et les conditions court et moyen termes de circulation à Athis au regard des grands projets déjà évoqués (contournement, prolongement du tramway, réaménagement de la RN7 en boulevard urbain).

#### Comment assurer une pérennité des commerces ?

> Nous l'avons déjà évoqué, les commerces de bouche font défaut, les pharmacies disparaissent, ainsi que les commerces de type pressing, etc.

Les commerces doivent pouvoir s'adapter mais il faut rendre la ville attractive pour les habitants et pour les entreprises. Cette attractivité retrouvée (projets RN7, bord de Seine) favorisera la présence de

ménages ayant un potentiel d'achat. Cela nécessite également la construction de logements de qualité et de programmes mixtes répondant à l'ensemble des besoins des foyers tout au long des différents parcours de la vie.

### **Comment assurer de bonnes conditions de stationnement pour les usagers des commerces ?**

> On peut envisager de créer des parkings publics en sous-sol des opérations privées.

### **Quelles activités peut-on développer en lien avec l'aéroport ?**

> Pour les activités hôtelières, il faut tenir compte du trafic, de la provenance des avions. L'implantation de sièges sociaux pourrait être possible.

...

En conclusion, la poursuite des étapes de la procédure sont rappelées : le PADD sera débattu en conseil Municipal le 22 juin, puis voté en Conseil territorial le 28 juin. Une présentation, en réunion publique sera organisée, le 24 juin 2016.

A l'automne, une nouvelle étape de concertation est prévue, avec des ateliers, sur le règlement zonage. Les participants seront informés par mail et par les articles du journal de la ville, ainsi que sur le site Internet.